

Les orchestres symphoniques sont-ils un luxe?

En Belgique comme à l'étranger, la réduction des subventions publiques oblige les grandes formations musicales à faire preuve d'imagination en surmontant de vieilles rivalités identitaires. Le prix de la survie.

STÉPHANE RENARD

Ironie du sort. Alors que paraît un coffret saluant les 80 ans de l'Orchestre national de France, l'avenir des grandes formations instrumentales est de plus en plus corseté par des exigences budgétaires. Dans le cas français, justement, face au déficit de Radio France – en grève depuis trois semaines –, l'une des pistes envisagées est la fusion des deux prestigieuses phalanges de la maison, l'Orchestre national (130 musiciens) et le Philharmonique (120 musiciens). Une proposition strictement comptable, pour rogner le budget de 35 millions d'euros que ces formations mobilisent chaque année. Tollé...

L'idée n'a cependant rien d'exceptionnelle. De nombreux pays européens avancent à marche plus ou moins forcée vers la réduction des moyens publics aux grands orchestres, voire aux fusions, comme aux Pays-Bas et, tout récemment en Allemagne. Dans le Bade-Wurtemberg, les orchestres symphoniques de Stuttgart et de Baden-Baden/Freiburg ne devront bientôt faire plus qu'un.

Chez nous, il y a quelques jours à peine, le ministre flamand de la Culture, Sven Gatz (Open Vld), présentait sa «visionnota over het kunstnbeleid». Cette note d'orientation culturelle insistait vivement sur la nécessité d'une plus grande coopération entre les acteurs culturels flamands. Au rayon classique, le Brussels Philharmonic, basé à Flagey, et de l'Orchestre philharmonique, dirigée à Anvers par Philippe Herreweghe, se voyaient ainsi priés d'accorder leurs violons en renforçant leur collaboration.

Quant aux deux formations dépendant toujours du fédéral, c'est-à-dire l'Orchestre national de Belgique et l'Orchestre symphonique de La Monnaie, cela fait des années que leur rapprochement est envisagé. Une première tentative avait avorté. Aujourd'hui, le projet est bel et bien revenu sur la table suite à la diminution des budgets culturels. Le ministre de tutelle, Didier Reynders (MR), attend à ce propos les résultats d'une mission de consultation menée en toute discrétion. Objectif: mettre en place une collaboration plus intensive entre les orchestres fédéraux, avec notamment des transferts de musiciens en fonction des répertoires à interpréter. Les premières pistes devraient être dégagées pour juillet.

Un modèle du XIXe siècle

Alors, trop chers, les orchestres sympho-

niques? La question exclut toute réponse simpliste, d'autant que le sujet est sensible. Un orchestre n'est pas un produit culturel comme un autre. Souvent doté d'un ADN très marqué, il sait défendre des droits acquis, et notamment le respect d'horaires syndicaux dans un métier extrêmement éreintant. Ajoutons-y une hiérarchisation militaire des musiciens, indispensable pour une exécution sans bavures, et l'on aura compris que ces navires amiraux de la scène musicale ne se pilotent pas comme de vulgaires esquifs.

Et pourtant, aussi entrepreneurial puisse-t-il devenir, un ensemble symphonique ne pourrait survivre sans subventions publiques, face à des coûts que ne couvrent jamais les recettes propres. Ce qui réserve de facto au pouvoir subsidiant un droit de contrainte...

L'enjeu est donc évident. Construit sur un modèle qui n'a pas fondamentalement évolué depuis le XIXe siècle, l'orchestre symphonique risque l'obsolescence, en Belgique comme ailleurs. Si le concert reste sa mission première, elle ne peut certainement plus être la seule.

Se réinventer

Y réfléchir implique d'abord de lever un malentendu. La musique classique n'est pas en perte de vitesse. Elle n'a jamais été autant utilisée qu'aujourd'hui, au cinéma, à la télé, dans les publicités, et bien sûr sur internet, où certains spots classiques sur YouTube affichent des scores impressionnants.

L'orchestre a donc, à l'évidence, une place culturelle à occuper, et il la conservera s'il parvient à dépasser, quand c'est nécessaire, la formule traditionnelle du concert. À Liège, par exemple, les «samedis en famille» de l'OPRL ou les «music factory» décryptant une œuvre célèbre ont toujours fait salle comble, avec un public de tous les âges.

Dans un autre registre, le cinéma reste un débouché de premier choix. Un exemple à domicile, le Brussels Philharmonic. Celui-ci s'écarte de temps à autre du répertoire académique avec le bonheur qu'on lui connaît: un Golden Globe pour la bande originale du film «The Aviator», de Scorsese, en 2005, et un Oscar pour la musique de «The Artist» en 2011. C'est à lui aussi que l'on doit l'enregistrement de la musique du «Journal d'une femme de chambre» actuellement sur nos écrans...

Gros sous avant tout

Côté politique, on a cependant plutôt les yeux rivés sur le boulier compteur, avec

une vision souvent biaisée. Comme nous le confie l'ancien patron d'un grand orchestre européen, «chaque fois qu'un politique m'a dit qu'un orchestre coûtait trop cher, je lui demandais combien d'emplois devais-je supprimer?» Et d'expliquer la réalité en termes nets: «Dans la majorité des cas, les subsides servent à payer la masse salariale. En revanche, une fois que c'est fait, on n'a pas encore financé le moindre concert. Chaque production a ses coûts inhérents, tels que les solistes, le chef invité, les partitions, la logistique... Dans un modèle idéal, les recettes doivent couvrir ces coûts de production. Mais certainement pas les coûts de fonctionnement, car cela est parfaitement impossible.»

À titre d'exemple, l'Orchestre national de Belgique, qui compte un peu moins de 100 musiciens et une quinzaine d'administratifs, affichait un budget de 10,7 millions d'euros en 2013. Un peu plus de 9 millions provenaient de la subvention fédérale

(Loterie y compris) déjà rabotée de 5%, soit à peine plus que les dépenses de personnel, pensions incluses.

Faut-il dès lors s'inspirer du modèle américain, largement financé par le privé? L'idée, ici aussi, relève du simplisme. Les entreprises se font mécènes parce qu'elles y trouvent un solide avantage fiscal. Elles préfèrent financer des orchestres que de payer des impôts, qui ne reviennent donc pas au Trésor. Quelle différence avec notre Europe, où nos impôts alimentent les orchestres? Aucune. Ce sont toujours les pouvoirs publics qui règlent la note.

S'unir ou périr

Cela dit, les ensembles symphoniques devront bel et bien accepter une remise en question de certaines habitudes coûteuses. La prestation au cachet est de celles-là. Ainsi, lorsqu'un orchestre ne dispose pas d'un effectif suffisant pour exécuter telle ou telle œuvre, il engage des musiciens en renfort. Qu'il va payer à la prestation, ce qui renchérit le coût de production. Or, la plupart des «free-lance» ont été péchés dans d'autres orchestres, où ils étaient déjà eux-mêmes salariés ou fonctionnaires. Et comme nombre de musiciens d'orchestre arrondissent leurs traitements avec des «cachets», héritage d'un métier de boulangier indépendant, les candidats ne manquent pas.

Est-il dès lors anormal, de la part d'un pouvoir subsidiant, d'exiger davantage d'efficacité parmi ses troupes? Poser la question, c'est y répondre. Développer des synergies entre ensembles capables de s'épauler au gré des besoins, c'est assurer la

pérennité des deux ensembles, tout en rendant inutile leur fusion. La Belgique culturelle étant ce qu'elle est, c'est aux communautés (et au fédéral pour La Monnaie et l'ONB) à prendre leurs responsabilités.

Vu sous cet angle, ce n'est rien d'autre qu'exprime, en termes tranchés, le ministre flamand de la Culture. Il se murmure d'ailleurs déjà à bonne source que l'idée d'une meilleure collaboration entre le Brussels Philharmonic et de l'Orchestre philharmonique de France passerait plutôt bien auprès de leurs leaders respectifs. On peut être musicien et pragmatique. Il est vrai que l'enjeu est limpide: soit ce sont les musiciens et leurs cadres qui écrivent une nouvelle partition, avec toute la maîtrise qui est la leur, soit ce seront les politiques – que l'on ne voit jamais aux

concerts – qui imposeront leurs solutions comptables. La musique et le public mélomane méritent nettement mieux.

COFFRET

LES 80 ANS DU «NATIONAL» DE FRANCE

Puisés dans plus de 400 concerts dont n'ont été retenus que 31 d'entre eux, les enregistrements de quelques-unes des grandes pages de l'Orchestre national de France, premier orchestre symphonique permanent créé dans l'Hexagone en 1934, sont au cœur de ce coffret historique. L'épais livret qui l'accompagne n'est pas le moindre des atouts. Voilà en tout cas, en huit CD, une compilation de rendez-vous iné-

dits, et évidemment remastérisés, avec cet orchestre lié, comme tant d'autres, à l'émergence de la radio. Parmi les chefs que l'on croise ici, Inghelbrecht, Rosenthal, Cluytens, Désormière, Munch, Celibidache, Maazel, Dutoit, Masur, Gatti... Quant au répertoire, de Debussy à Mahler, de Beethoven à Prokofiev, on commencera par le dernier CD de la série, consacré aux créations mondiales, avec notamment la première symphonie de la Symphonie n°1 de Dutilleul en 1951 et les Sept Haïkaï de Messiaen en 1966.

Une coédition Radio France/Ina, distribution Harmonia Mundi.